

## Nouvelle programmation nationale de la recherche archéologique

Le Conseil national de la recherche archéologique s'est réuni le 23 juin 2016 pour présenter la nouvelle Programmation nationale de la recherche archéologique.

Cette programmation a été conçue pour répondre aux exigences scientifiques actuelles et anticiper les enjeux futurs de la discipline, face aux évolutions d'une archéologie profondément renouvelée, notamment grâce au développement de l'archéologie préventive.

La programmation expose ainsi, pour 15 axes chronologiques et thématiques identifiés (expressions graphiques et préhistoriques, paysage religieux, sanctuaires et rites d'époque romaine, archéologie d'Outre-Mer...) un bilan d'avancement, les enjeux et les perspectives et des préconisations pour la recherche.

Ce texte-cadre des activités archéologiques françaises servira de référence pour les opérations de terrain et pour les programmes de recherche soutenus par le ministère de la Culture et de la Communication. Il accompagnera les acteurs de l'archéologie dans leur pratique professionnelle.

Cette programmation nationale est le fruit d'une réflexion collective du Conseil national de la recherche archéologique (CNRA), présidé par Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, et dont la vice-présidence est assurée par Anne Lehoërff. Il représente l'ensemble de la communauté archéologique nationale dans toute sa diversité. Le rapport fera l'objet d'une présentation détaillée à la communauté archéologique en octobre 2016.

Lire le rapport : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Archeologie/Conseil-national-de-la-recherche-archeologique>

### A propos du CNRA

*Le CNRA, lieu de réflexions et de débats sur l'actualité de la recherche archéologique, conçoit cette programmation comme un document susceptible d'évoluer, en fonction de problématiques scientifiques émergentes et de la nouvelle législation issue de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Le Conseil se fixe comme objectif de réactualiser le document à horizon de trois ans. Composé de 31 membres issus des différentes institutions œuvrant en archéologie sur le territoire national, il se réunit cinq fois par an, pour des séances plénières, et 2 fois dans le cadre de sa Commission des opérations sous-marines. Il peut également se réunir dans le cadre de sa délégation permanente, en cas de besoin.*

### Contact

Ministère de la Culture et de la Communication  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse  
01 40 15 80 11  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

Direction générale des patrimoines  
Département de la communication  
Florence Barreto  
01 40 15 87 56  
[florence.barreto@culture.gouv.fr](mailto:florence.barreto@culture.gouv.fr)